

AVIS



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2018

Rapporteurs :
Bernard DÉSÉRABLE - Jean-Pierre HILLEWAERE
21 novembre 2017

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Hauts-de-France, réuni en Assemblée Plénière le mardi 21 novembre 2017 à Lille, sous la présidence de M. Laurent DEGROOTE, Président,

Vu :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- la loi la loi n° 86-16 du 16 janvier 1986 relative à l'organisation des régions,
- la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- l'article 250 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2),
- la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,
- la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Sur saisine de Monsieur le Président du Conseil régional Hauts-de-France sur le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2018 en date du 8 novembre 2017,

Vu le projet d'avis élaboré par la Commission 8 « Finances, Budgets, Evaluation et Contractualisation » (Rapporteurs : Bernard DÉSERABLE et Jean-Pierre HILLEWAERE),

Après avoir entendu Bernard DÉSERABLE et Jean-Pierre HILLEWAERE, Rapporteurs,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le présent avis :

Conseillers autorisés à voter (présents et pouvoirs) : 136

Pour : 114

Contre : 5

Abstention : 15

NPPV : 2

Le CESER remercie Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Conseiller régional délégué au budget pour sa participation à la Commission « Finances, Budgets, Evaluation et Contractualisation » et ses échanges avec les conseillers dans le cadre de l'examen du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2018. Il remercie également les services financiers du Conseil régional.

LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES POUR 2018

Le CESER souligne la poursuite des efforts de la collectivité régionale pour revenir à une situation financière plus saine à l'horizon 2021. Le ROB 2018 rappelle que les objectifs de redressement présentés en 2017 restent valables en 2018.

Ces objectifs sont les suivants :

- améliorer la capacité de désendettement sur le mandat pour atteindre 9 ans à l'horizon 2021,
- contenir la hausse de la dette à moins d'1 milliard sur le mandat,
- garantir un niveau d'épargne brute supérieur à 250 M€ par an.

en millions d'euros avec fonds européens et transferts de compétence	Equilibre projeté du BP 2018
FONCTIONNEMENT	
Recettes	2 609,2
Dépenses	2 308,0
dont charges financières	71,7
Epargne brute	301,2
Taux d'épargne brute	11,5%
INVESTISSEMENT	
Remboursement capital dette	175,0
Epargne nette	126,2
Taux d'épargne nette	4,8%
Recettes hors dette	307,4
Dépenses hors dette	822,3
Emprunt	388,6

Source : ROB 2018

Le CESER constate que les orientations budgétaires pour 2018 sont en ligne avec la trajectoire que le Conseil régional s'est fixé en matière de gestion de sa dette.

L'équilibre budgétaire pour 2018 tel que prévu au sein du ROB 2018 se caractérise par :

- une baisse des recettes par rapport au BP 2017 (près de 33 M€), ce qui entraîne une révision des plafonds annuels de dépenses présentés dans le cadre du ROB 2017, avec des efforts qui seront portés sur la section de fonctionnement.

Il convient de relever concernant les recettes :

- o l'attribution en 2018 d'une fraction de TVA en substitution de la DGF, laissant ainsi place à une ressource dynamique ;

- o la suppression du fonds de soutien au développement économique, ce qui entraîne pour la Région une perte de près de 25 M€ par an ;
- o la poursuite de la convergence des tarifs de la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules.
- une baisse de près de 80 M€ des dépenses de fonctionnement pour 2018 dans le cadre de l'application du plan d'économies ;
- une hausse des dépenses d'investissement par rapport à la trajectoire pluriannuelle définie ;
- une hausse de l'épargne brute annoncée en 2018 de plus de 50 M€ ;
- une baisse de l'emprunt d'équilibre de 80 M€ par rapport au budget précédent.

Le montant de l'encours de dette demeure important (il devrait être de 3.050 M€ au 31 décembre 2017). Pour autant, il a été indiqué par M. BATAILLE que celle-ci ne constituait plus un péril immédiat si la Région parvenait à poursuivre la baisse prévisionnelle de ses dépenses de fonctionnement, même s'il fallait cependant se montrer encore très vigilant.

Concernant la baisse des dépenses de fonctionnement, celle-ci concerne notamment :

- les transports avec la renégociation de la convention TER avec la SNCF (il conviendra dans ce cadre de veiller à l'amélioration de la qualité de service rendu aux usagers) ;
- la formation professionnelle, cette politique ayant connu ces deux dernières années des variations de crédits à la hausse liée à la mise en œuvre du Plan 500.000 formations élaboré au niveau national et dont les régions ont été les pilotes.

Le CESER rappelle par ailleurs que la maîtrise des dépenses doit se faire en concertation avec les partenaires potentiellement concernés et ne doit pas impacter la qualité des actions menées en direction des habitants de la région Hauts-de-France.

POSITION DU CESER

➡ L'importance du PPI et PPF à venir

Le CESER rappelle que le Conseil régional prévoit d'adopter d'ici la fin de l'année 2017¹ :

- **un programme pluriannuel d'investissement (PPI)** : document de programmation destiné à identifier à moyen terme (durée du mandat) les opérations d'investissement les plus importantes, en tenant compte de leur coût prévisionnel et du rythme de leur réalisation et à faire coïncider la programmation physique des investissements avec le programme de financement.
- **un programme pluriannuel de fonctionnement (PPF)** : document de programmation reprenant les actions envisagées en fonctionnement.

Ces programmes nécessitent un travail lourd et minutieux qui implique également la réalisation d'arbitrages. Des priorités vont être arrêtées, notamment au niveau des projets menés et à mener, en fonction des capacités financières de la Région.

Le CESER aurait souhaité que ces programmes soient présentés à l'occasion de ce ROB 2018. Il propose qu'ils soient joints au projet de BP 2018.

¹ Cf. Avis du CESER Hauts-de-France « La Gestion du stock d'AP et d'AE au sein de la Région Hauts-de-France », 27 juin 2017, Rapporteur : Jean-Yves CANNESSON

Il insiste notamment sur le fait que ces documents sont des outils devant permettre :

- d'améliorer le pilotage de chaque AP et AE ;
- de donner une visibilité et un suivi régulier de la réalisation des projets ou programmes d'actions ;
- de réduire les écarts entre la programmation des projets / programmes d'actions et leur réalisation.

Il sera attentif aux priorités arrêtées par le Conseil régional, aux projets retenus et à leur échelonnement dans le temps.

➡ L'absence de précision sur les politiques sectorielles

Il est indiqué que le ROB repose notamment sur « *une présentation générale centrée sur les orientations structurantes, les choix politiques et les chiffres essentiels* ». Or, à la lecture de ce document, le CESER s'étonne du peu d'informations fournies sur ces orientations structurantes et choix politiques qui se veulent essentiels. La majeure partie du ROB est en effet consacrée à la présentation de la situation financière de la Région, à son redressement et à la maîtrise de la dette, sans détailler les actions menées en direction des habitants des Hauts-de-France.

Le CESER note que les trois grands axes qui articulent l'action régionale ont quelque peu évolué par rapport à 2017. Ces axes sont les suivants :

- Favoriser l'emploi ;
- Etre proche des habitants ;
- Etre efficace et moins cher.

Le CESER réitère les remarques qu'il avait formulées lors du ROB 2017 et regrette que ne soient pas détaillées les grandes orientations prévues pour chacune des politiques sectorielles. Les quelques orientations mentionnées dans ce rapport demeurent en effet trop générales pour permettre au CESER d'avoir une vision précise de l'action de la Région.

Même si le document présente les ouvertures d'AP et d'AE 2018 prévues au prochain budget, le CESER constate des variations de montants importants entre certaines politiques, ainsi qu'une énumération différenciée des intitulés des politiques publiques par rapport à 2017, cela suscitant non seulement des interrogations mais rendant également difficile tout travail comparatif².

Le CESER souhaite vivement, conformément à la demande déjà formulée dans ses précédents avis, pouvoir disposer d'un éclairage politique sur les choix et orientations réalisés au niveau de chaque politique sectorielle, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement, ainsi que sur leur impact.

Cela renforce encore davantage l'impérieuse nécessité des programmes pluriannuels énoncés précédemment.

➡ Demande du Rapport sur la situation en matière de développement durable

Le CESER rappelle que l'article L4310-1 du Code Général des Collectivités Territoriale prévoit que « *préalablement aux débats sur le projet de budget, le Président du Conseil régional présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.* »

Le CESER réitère sa demande visant à ce que ce document soit joint au projet de budget primitif à venir.

² Cf. Annexe

CONCLUSION

Le CESER constate que le ROB 2018 répond aux objectifs techniques et financiers que s'est fixée la Région. Il est nécessaire que les objectifs politiques du mandat, au service de la population des Hauts-de-France, et leur déclinaison dans les orientations budgétaires apparaissent clairement.

La communication de ce Rapport d'Orientations Budgétaires aux Assemblées 10 semaines avant l'examen du projet de budget (comme le suggère l'article 107 de la Loi NOTRE) permettrait à ces dernières de débattre et de faire des propositions susceptibles de modifier le contenu même de ce budget.

Enfin, il rappelle qu'il a réclamé le Rapport sur la situation en matière de développement durable en 2016 (à l'oral) et en 2017 (au sein de son avis sur le ROB 2017). Il considère qu'au regard de son contenu, ce rapport peut apporter un éclairage important pour l'examen du projet de budget, et de ses grandes orientations.

ANNEXE

Comparaison entre les engagements pluriannuels envisagés au sein du ROB 2018 avec ceux envisagés au sein du ROB 2017

Surlignage orange = disparition de l'intitulé d'une politique dans le tableau du ROB 2018

Surlignage vert = nouvel intitulé de politique apparaissant dans le tableau du ROB 2018

Dépenses publiques (en Millions d'euros)	Fonctionnement		Investissement	
	AE 2018	AE 2017	AP 2018	AP 2017
Administration générale			1,0	3,0
Agriculture	11,4	10,5	9,8	11,2
Aménagement du territoire	11,9	11,0	59,0	49,0
Aménagement numérique du territoire	4,0	4,3	4,5	3,3
Apprentissage	166,5	161,5	4,9	6,0
Communication sportive		0,3		
Contrats aidés	4,4	4,7		
CREPS	1,2	1,2	12,9	1,1
Culture	79,8	72,7	26,2	15,9
Culture scientifique et technique	1,1			
Développement économique	56,6	64,4	65,1	45,2
Développement social urbain et entrepreneuriat		1,7		0,4
Economie sociale et solidaire		2,1		1,6
Enseignement supérieur	12,5	15,3	9,8	27,6
Environnement		12,6		9,7
Environnement – Biodiversité	4,5		1,1	
Environnement – Climat, air, énergie	4,9		3,0	
Europe	0,8	0,4		
Formation professionnelle	208,7	265,1		
Formations sanitaires et sociales	121,6	122,8	1,6	1,6
Gestion patrimoniale en culture			7,0	
Innovation numérique	3,5		3,5	
Innovation sociale	7,8		28,0	
Jeunesse	2,4	2,6		18,2
Liaisons routières	0,4	88,2		
Lycées	160,8	161,6	136,4	191,7
Mer et littoral	1,9	1,7	6,6	3,4
Parc de matériel				0,1
Ports	7,7	9,6	28,6	18,5
Promotion des usages numériques		3,1		0,6
Recherche	15,9	27,4	13,0	19,6
Relations internationales	2,0	0,8	0,4	0,4
Rénovation urbaine et logement		4,7		30,0
Santé	3,5	5,0	4,0	5,7
Sports	13,7	13,7	3,5	5,4
Syndicats		1,7		
Système d'information	4,9		7,0	
Tourisme	9,0	10,0	1,2	0,8
Transports	446,8	678,5	394,3	319,1
Transports scolaires et interurbains	345,8		3,3	
Troisième Révolution Industrielle	0,6	0,7		
Vie associative	6,8	5,1		
Total	1 723	1764,5	835,5	789,1

Source : CESER (sur la base de la comparaison entre les ROB 2018 et 2017)

Déclarations des groupes



CESER des Hauts de France
Assemblée Plénière du Mardi 21 novembre 2017

Contribution FO
« Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2018
du Conseil régional Hauts-de-France »

Dans un contexte économique apparemment en légère amélioration le Conseil Régional manifeste sa volonté de respecter ses orientations budgétaires.

FO regrette la faible autonomie de la Région dont les ressources reposent essentiellement sur des dotations d'Etat trop souvent en baisse. La réduction de 33 Md'euros des recettes est compensée par une baisse des dépenses de fonctionnement qui s'imputera sur les transports lors de la renégociation de la convention TER avec la SNCF et la formation professionnelle en raison de la cessation du plan 500.000 formations.

FO s'interroge beaucoup sur la cohérence de ces baisses. La Région s'est en effet donné comme objectifs de favoriser l'emploi et d'être proche des habitants. N'y a-t-il pas là un antagonisme d'autant plus que l'on constate une réduction de l'emprunt d'équilibre (-80 millions en 2017 par rapport au budget précédent) baisse qui n'est pas de nature à lutter contre le chômage régional.

Comme les rapporteurs FO regrette que les programmes pluriannuels d'investissement et de fonctionnement ne soient pas présentés dans le ROB et demande qu'ils soient joints au projet de BP.

Ils permettent en effet :

- d'améliorer le pilotage de chaque AP et AE
- de donner une visibilité et un suivi régulier de la réalisation des projets ou programmes d'action
- de réduire les écarts entre la programmation des projets : programmes action et leur réalisation

Ils sont donc totalement en osmose avec le 3ème objectif de la Région qui est de faire efficace et moins cher.

FO regrette que ne soient pas détaillées les grandes orientations prévues pour chaque politique sectorielle et que nous ne puissions donc clairement ressentir un réel projet politique régional au service de la population régionale.

FO estime que la remise du ROB 10 semaines avant l'examen du projet de budget (selon l'article 107 de la loi NOTRE) permettrait au CESER de jouer pleinement son rôle en apportant réflexions, débats, propositions.

Nous partageons la position des rapporteurs et voterons positivement l'avis.



CESER – Assemblée plénière du 21/11/2017

« Rapport d'orientations budgétaires pour 2018 »

Déclaration du groupe CGT

S'exprimant sur le **ROB 2016**, le groupe CGT écrivait : « *il n'énonce aucune grande orientation, aucune ambition politique et stratégique* », ne permet pas « *à la société civile de remplir son rôle* ». L'année suivante, sur le **ROB 2017**, nous dénoncions le fait de devoir « *à nouveau rendre un avis dans des délais contraints sans disposer des éléments d'analyse nécessaires* ». Un an plus tard, les mêmes constats peuvent être faits à propos du **ROB 2018**.

Le Conseil régional aurait fait le choix de diminuer les frais de fonctionnement « *pour conserver un potentiel d'investissement intéressant* ».

Certes, le ROB 2018 affiche un investissement en hausse pour l'aménagement du territoire (+ 20 %), la culture (+ 64 %), le développement économique (+ 44 %) ou les ports (+ 54 %), mais en vue de quels objectifs ? Pour quelles actions concrètes ?

Par contre, l'investissement diminue pour les lycées (- 29 %), l'apprentissage (- 18 %), le sport (- 35 %) et disparaît pour la jeunesse. Pour quelles raisons ? En fonction de quelles priorités ? Avec quels impacts ?

Cette façon de brouiller les cartes cache mal que le ROB 2018 s'inscrit toujours dans une **logique d'austérité**. Les représentants de la Région se félicitent d'une dette moins lourde que l'an dernier. Pourquoi alors une **baisse de 80 M€** pour 2018 ?

- Pourquoi une baisse de **21 % pour la formation professionnelle**, alors même que le CPRDFOP faisait le diagnostic d'un déficit de qualifications dans une région marquée par le chômage, par le taux de pauvreté le plus élevé de France et par la disparition de 29 % des emplois industriels en 25 ans ?
- Comment la Région va-t-elle s'y prendre pour « *améliorer les niveaux de formation des jeunes* » ou « *prévenir le décrochage* » en **privant les lycées de 56 M€** ?
- Quel avenir avec - 20 M€ pour **l'enseignement supérieur**, - 18 M€ pour **la recherche** ?

Ces perspectives budgétaires inquiètent fortement **les personnels du Conseil régional**. Leur inquiétude est légitime.

Des salariés du CESER ont appris la veille de la fin de leur contrat qu'on avait décidé de se séparer d'eux ! Voilà qui en dit long sur les méthodes de management !

Le ROB 2018 affiche une dépense en hausse pour l'ensemble **transports et transports scolaires et interurbains**. Quelle est la réalité ? La Région veut réduire le coût des **conventions TER** : quelles conséquences pour les usagers ?

Xavier Bertrand s'est engagé à ce que la Région ne dépense « *pas un euro de plus* » pour le **canal Seine-Nord-Europe**. Il devient de plus en plus évident que la réalité sera tout autre et que le Président de la Région est en train de jouer aux apprentis sorciers !

Le groupe CGT se félicite de voir l'avis dénoncer l'impossibilité dans laquelle le CESER se trouve d'assumer le rôle que la loi lui assigne et demander que la clarté soit faite sur « *les objectifs politiques du mandat et leur déclinaison dans les orientations budgétaires* ».

La CGT votera l'avis.



**"Prendre soin des personnes et de leurs conditions de vie et de travail;
protéger l'environnement; promouvoir les biens communs et les
services publics; défendre la démocratie et les solidarités."**

Chers collègues,

Le ROB pour 2018 intervient dans le cadre d'une politique budgétaire nationale qui vise à diminuer la fiscalité des plus riches et, en contrepartie, à réduire les dépenses publiques et sociales, notamment au niveau des territoires. Une telle politique, qui pour les Hauts de France se traduira par la baisse de près de 80 M€ des dépenses de fonctionnement -essentiellement des salaires- favorisera une nouvelle fois les intérêts d'une mince couche de privilégiés au détriment de l'intérêt du plus grand nombre et de l'intérêt général.

Après toutes les ponctions antérieures, on ne peut en toute honnêteté souscrire à cette orientation et vouloir en même temps, sur l'ensemble du territoire des Hauts de France, un service public de qualité pour l'hôpital, l'éducation, la sécurité. « Rendre l'action régionale plus efficace tout en étant moins chère », comme si les gains de productivité pouvaient résulter des injonctions de l'exécutif régional, est un leurre. Il y aura ou dégradation du service ou intensification du travail des agents ou, plus vraisemblablement encore, les deux à la fois.

Cette politique ne favorisera pas d'avantage l'emploi. Restrictive du côté de la demande, elle ne stimulera pas l'investissement. Tant que la spéculation rapportera plus que le risque industriel, il ne servira à rien d'augmenter les revenus des épargnants pour qu'ils investissent. C'est ainsi qu'en 2016, dividendes et rachats d'action représentaient deux années et demie d'investissements nets.

Au niveau des Hauts de France, cette politique de Gribouille se traduit essentiellement par des rideaux de fumées, cachant mal le désarroi.

Le Groupe de Concertation FSU - Solidaires s'associe aux rapporteurs pour regretter un ROB qui se limite à « la maîtrise de la dette, sans détailler les actions menées » et surtout celles qui ne le seront plus. Une nouvelle fois le ROB reste totalement silencieux quant aux politiques sectorielles. Quant à la priorité à l'emploi, on n'en trouve aucune traduction concrète.

Le GC FSU – Solidaires réaffirme que le Budget régional est celui du territoire et non pas celui de la collectivité territoriale. Son objectif est d'améliorer la situation des habitants des Hauts de France. Cela ne semble malheureusement pas être l'objectif de l'exécutif régional.



Assemblée plénière du 21 novembre 2017
Expression du groupe de concertation UNSA/CFE-CGC

Je voudrai ici souligner l'efficacité dont a fait preuve la Commission 8 pour mener à bien ce Projet d'Avis dans un délai toujours aussi court. Ce qui pose question quand de nombreux autres CESER ont rendu leur avis sur le rapport d'orientations budgétaires 2018 depuis plus d'un mois...

Trois grands axes orientent les politiques défendues par la région :

- Favoriser l'emploi ;
- Etre proche des habitants ;
- Etre efficace et moins cher.

Pour cela il nous apparait nécessaire de mettre en place des contrats d'objectifs et de moyens (COM) ainsi qu'une programmation pluriannuelle permettant d'alimenter les prochaines orientations budgétaires ainsi que la prospective régionale.

Il est à souligner l'importance des Programmes pluriannuels d'investissement (PPI) et des Programmes pluriannuels de fonctionnement (PPF) pour la gestion des stocks d'AP/AE.

Toutefois, nous nous interrogeons sur la soutenabilité financière de la réalisation des objectifs, compte-tenu des contraintes budgétaires.

Suppression du fond d'aide exceptionnelle pour le développement économique, dotation globale de fonctionnement (DGF) remplacée par une fraction (non connue) de TVA accordée aux régions, contrainte d'un objectif de 8 à 10 ans de désendettement autant d'incertitudes à lever.

Avec le gel dans la réalisation de projets d'infrastructures nouveaux, le gouvernement a sacrifié celui du Canal Seine Nord mais pas le chantier du grand Paris ni celui du Lyon Turin. Nous ne trouvons pas dans le ROB les informations concernant l'avance par la région de la part de l'Etat, solution pour débloquer la situation.

Enfin nous serons attentifs à la traduction budgétaire des orientations et à leur priorisation à l'occasion de la préparation du budget primitif 2018 de la région. Une collaboration plus active du CESER avec le CR dans l'évaluation des politiques publiques conforterait notre attention.

Le groupe UNSA/CFE-CGC votera l'avis.



Assemblée Plénière du 21 novembre 2017

**Déclaration du groupe CFDT : « Rapport d'orientation budgétaire pour 2018
du Conseil Régional Hauts de France »**

Nouvel exercice difficile pour établir les orientations budgétaires 2018, il s'agit d'un rendez-vous majeur pour la Région qui demande de tenir compte du déficit national, de rétablir l'autofinancement, de contenir la dette, de soutenir l'investissement et de maintenir une capacité de désendettement. La CFDT escompte que ces choix politiques soient un levier qui privilégie le développement économique, l'équité territoriale et assure l'avenir des générations futures dans notre Région.

Cependant la CFDT regrette dans la présentation de ce document qu'il n'a pas été mis en exergue les montants 2017 et 2018 des AE (autorisation d'engagement) en fonctionnement et AP (autorisation de programme) en investissement pour faciliter la lecture de comparaisons. De plus, il aurait été judicieux de détailler plus finement les politiques phares comme par exemple, aménagement du territoire, développement économique, formation professionnelle, apprentissage, transports etc... tant en stratégie qu'en choix de priorités. Le PPI (plan pluriannuel d'investissement) et le PPF (plan pluriannuel de fonctionnement) en cours de validation apporteront probablement des réponses à toutes ces interrogations.

Nous avons bien l'analyse financière mais il nous manque la traduction politique. En effet, l'absence de visibilité sur les choix à venir a un impact sur la prise en compte des réels besoins des populations, de l'activité économique et de l'attractivité des territoires. Quel risque ? Les Collectivités Locales devraient-elles seules les financer en substitution de la région ?

Certes, tout cela est complexe. Notre objectif commun est la baisse du chômage et plus particulièrement celui des jeunes, qui faute de trouver une solution (un emploi, une formation qualifiante) risquent de quitter notre Région. Notre richesse, c'est notre jeunesse ! Cette ambition, pour la CFDT, passe par un vrai dialogue social territorial en région que nous souhaitons partager avec l'ensemble des membres du CESER et des décideurs politiques et économiques de la Région.

En conclusion, la CFDT affirme que les ambitions régionales en matière de solidarité, de transition écologique, de santé, de formation tout au long de la vie,..., ne doivent pas subir les contraintes budgétaires.

La CFDT votera l'avis.

CESER Hauts de France Plénière du 21 Novembre 2017
Avis relatif au Rapport d'Orientation Budgétaire 2018 de la Région des Hauts-
de-France

Groupe de concertation Associations et Dynamiques Citoyennes

Monsieur le Président, chers collègues,

Le groupe de concertation remercie tout d'abord la Commission et les rapporteurs pour le projet d'avis sur le R.O.B. pour 2018. Il partage l'essentiel des analyses, remarques et demandes de ce projet d'avis, sachant que plusieurs de ces demandes avaient déjà été formulées par le CESER à propos du ROB pour 2017. Pour le groupe de concertation Associations et Dynamiques Citoyennes, définir des orientations budgétaires, c'est en effet dégager les grands équilibres du budget et les orientations quant aux moyens affectés aux politiques.

Sur le premier point, à savoir les grands équilibres, le Rapport d'Orientations Budgétaires de la Région pour 2018 indique bien où l'on se situe par rapport aux perspectives pluriannuelles envisagées fin 2016. Il le fait en positionnant 2017 et 2018 au regard de la trajectoire des années antérieures et des objectifs retenus pour l'horizon de fin du mandat actuel. Ce rapport donne aussi pour 2018 le cadre global des grandes masses budgétaires en fonctionnement et investissement comme de l'endettement, cadre dans lequel la politique de la Région se définit.

Mais le ROB n'indique guère de perspectives sur la politique de la Région et les priorités respectives des différentes composantes de cette politique, sur l'évolution envisagée, ainsi que sur les moyens qui devraient être affectés à ces diverses priorités. Sont indiqués les moyens en fonctionnement et en investissement prévus pour les divers champs d'intervention de la Région en 2018, sans les situer par rapport aux années précédentes, et sans perspectives claires sur les orientations futures. Comme pour toutes les politiques, ceci vaut notamment pour celle concernant la vie associative et son évolution, et la lutte contre l'illettrisme en particulier dont nous aimerions aussi connaître les principales affectations des budgets envisagés. Il faut, à cela, regretter la disparition des crédits affectés à l'Economie Sociale et Solidaire et le développement social urbain et entrepreneuriat.

Certes, des variations annuelles peuvent être fortes, notamment en matière d'investissement, mais elles se situent dans une trajectoire. De même des incertitudes demeurent comme le souligne le ROB, mais elles valent autant pour les grands équilibres que sur chacune des politiques.

Par ailleurs, comment les trois axes indiqués dans le ROB - favoriser l'emploi, être proche des habitants, être efficace et moins cher- se traduisent et se traduiront-ils dans la répartition des moyens au cours des années? Sur quelle base et avec quels critères évaluer leur réalisation et l'articulation entre les deux premiers et le troisième? Il nous semble indispensable de se donner de façon concertée les outils d'évaluation, et ainsi ne pas risquer la pétition de principe.

Le groupe de concertation votera l'avis proposé.

Groupe de Concertation T.E.S du CESER des Hauts-de-France

Avis du groupe Transition Écologique et Solidaire sur le projet d'avis du CESER relatif au Rapport d'Orientation Budgétaires de la Région Hauts-de-France 2018

Le groupe tient d'abord à remercier les rapporteurs et les membres du groupe pour le travail réalisé concernant l'examen du ROB 2018. Le groupe TES regrette que ce travail se réalise dans un cadre non réglementaire en raison de l'attitude du Conseil régional qui ne fournit pas au CESER l'intégralité des documents réglementaires nécessaires à notre expression.

Le groupe TES tient à formuler les quatre remarques suivantes :

1. Comme déjà demandé pour le ROB 2016 et 2017 le groupe TES attendait que le Conseil régional accompagne son Rapport d'Orientation Budgétaire, du Rapport développement durable que l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 (dite loi de Grenelle II) demande aux collectivités territoriales de produire préalablement au débat sur le projet de budget. Il s'agit d'un bilan que le groupe considère comme important pour guider le choix des élus.
2. De même, le groupe TES regrette que l'exécutif régional n'ait pas mis en corrélation ce ROB avec ses orientations politiques, qu'il a produit durant l'année 2017. Cette façon de faire aurait permis d'éclairer le CESER sur la compatibilité des éléments d'orientations comptables et financières proposés avec les feuilles de routes des politiques régionales pour la période 2017-2021. Ces éléments auraient été à nos yeux un élément indispensable à la compréhension du rapport.
3. Comme ce rapprochement n'a pas été réalisé le groupe TES a cherché à le faire. Page 5 la région se veut proche des habitants, dans ce cadre le groupe TES constate et regrette qu'à travers ce travail les politiques sectorielles ambitieuses votées par le Conseil régionales se traduisent en 2018 par - 3.5 md'€ (-24%) Environnement « développement durable », « biodiversité », -1.5 md€ (-30%) Santé, -1 md€ (-10%) Tourisme ainsi de façon générale presque toutes les politiques touchant à l'environnement et au cadre de vie des habitants de notre région sont sacrifiées.
4. L'ensemble des données du document sont présentées « hors fonds européens » et concernant les fonds européens (p 17 à 19) il est indiqué que « les fonds européens constituent une opportunité de financement pour les projets du territoire..... » le groupe TES tient à rappeler que dès cette année 2017, en raison d'une non utilisation, nous allons rendre quelques millions d'€ à l'Europe notamment sur les politiques Fonds Social Européen et Initiative Emploi des Jeune .Il est à croire que ces enjeux ne doivent pas avoir d'intérêt pour les politiques et les habitants de notre région. De plus sans vouloir jouer les Cassandre, il est déjà annoncé que dans 12 mois le Conseil Régional autorité de gestion rendra plusieurs dizaines de md€ de FEDER non utilisé et la encore pas un mot dans le ROB, à croire qu'il ne sert pas à anticiper l'année budgétaire 2018.

Concernant, le rapport du CESER, le groupe TES l'a lu en considérant que l'exécutif régional n'entend pas la voix de la société civile, même quand le CESER ne fait que réclamer un document que le conseil régional a l'obligation de produire. Pour montrer sa désapprobation **le groupe TES invite l'ensemble des conseillers du CESER à s'abstenir.**

ASSEMBLEE PLENIERE DU CESER DES HAUTS-DE-FRANCE
21 novembre 2017

Position de vote des groupes de concertation
« Milieux économiques, » « Artisanat », « Agriculture et ruralité »

Portant sur le projet d'avis
Sur le ROB 2018

Dans un contexte financier marqué par les engagements européens de réduire le poids de la dépense publique et de l'endettement, condition nécessaire pour alléger la fiscalité des entreprises et donc soutenir leur compétitivité et l'emploi, le rapport d'orientation budgétaire 2018 est un document qui a toute son importance pour observer l'engagement du Conseil régional dans cette dynamique et dans la durée.

Les milieux économiques, de l'artisanat, de l'agriculture et de la ruralité demandent dans un contexte macroéconomique dont les perspectives sont plus favorables, que l'augmentation des recettes fiscales liées à la croissance du PIB soit pleinement exploitée pour opérer les arbitrages budgétaires permettant de soutenir la transformation du tissu économique régional. Le ROB fait en effet l'hypothèse que l'évolution des recettes fiscales fera plus que compenser la baisse récurrente des dotations liées aux transferts de compétence.

C'est la raison pour laquelle, les milieux économiques, de l'artisanat, de l'agriculture et de la ruralité rappellent la nécessité d'augmenter le poids relatif des dépenses liées au développement économique, à l'enseignement supérieur, à la recherche et développement et à la formation professionnelle. Ils soulignent que les liens stratégiques entre les perspectives pluriannuelles et les schémas régionaux et notamment le SRDEII et le CPRDOFP, auraient pu être mis en évidence.

Les données financières appelant par ailleurs un certain nombre d'observations :

- Les taux d'épargne sont tendanciellement orientés à la hausse mais néanmoins le taux d'épargne chute en 2018.
- Il aurait été utile de disposer de données pluriannuelles permettant de suivre l'objectif de désendettement et l'impact positif que l'on peut en attendre sur l'évolution des dépenses de fonctionnement et le taux d'épargne.
- La période 2018-2011 fait apparaître une baisse des dépenses d'investissement qui plus est, supérieure à celle des dépenses de fonctionnement.

Dans le but d'engager un échange dynamique entre le CESER et le Conseil régional sur les évolutions structurelles de sa politique budgétaire et les priorités, les milieux économiques, de l'artisanat, de l'agriculture et de la ruralité auraient apprécié que les principaux indicateurs et ratio d'analyse des budgets soient projetés sur la période visée par le ROB.

Les milieux économiques, de l'artisanat, de l'agriculture et de la ruralité voteront favorablement l'avis du CESER.



Conseil Économique Social et Environnemental Régional Hauts-de-France
151 avenue du président Hoover - 59555 LILLE Cedex - Tel : 03 74 27 00 00 - Fax : 03 74 27 58 05
Pôle d'Amiens : 15 mail Albert-1^{er} - BP 2616 - 80026 AMIENS Cedex 1 - Tel : 03 74 26 20 05 - Fax : 03 74 27 38 86